

Le pavillon bleu

Accueil > Cadre de Vie > Le pavillon bleu



Le Pavillon Bleu a été créé en 1985 par l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement.

Ce label valorise les communes qui ont une politique de recherche et une application durable en faveur d'un environnement de qualité en véhiculant une image positive et dynamique de la ville.

Pour obtenir le Pavillon, la commune doit répondre à certains critères pour elle-même et d'autres pour les plages.

Quatre catégories de critères existent :

- l'éducation à l'environnement (information du public et affichage, sensibilisation et actions...);
- les critères environnementaux (documents d'urbanisme, plan en cas de pollution, sécurité, plan de plages, accès PMR, équipements sanitaires...);
- la gestion des déchets (collecte sélective, lutte contre les décharges, poubelles sur les plages, propreté des plages...);
- la gestion de l'eau et du milieu (assainissement conforme, classement des zones de baignade en A, 5 analyses bactériologiques dans la saison, affichage, point d'eau potable...).



Pavillon Bleu : plages et ports de plaisance labellisés

Téléchargez sur votre smartphone l'application officielle du label Pavillon Bleu et retrouvez toutes les plages et tous les ports qui ont reçu le label Pavillon Bleu garantissant une qualité environnementale exemplaire.

A télécharger



Les critères du Pavillon Bleu
(pdf 1.9 M)



Le label Pavillon Bleu de Cassis
(pdf 402 K)



Le c.o.d.e. de la plage 2017
(pdf 2.9 M)



Le code environnemental de bonne conduite
(pdf 459 K)



La sécurité sur les plages
(pdf 452 K)

En savoir +

> [Le pavillon bleu](#)